

# Lettre d'infos

Juillet 2019

## aux gestionnaires

[www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr)

## Gestion des déchets : maîtriser l'équilibre du budget, une priorité

La redevance incitative, mise en place en 2016, est désormais un succès démontré. La production d'ordures ménagères sur notre territoire est passée de 193 kg en 2015 à 162 kg par habitant en 2018, et vos factures ont baissé en moyenne de 30 %.

Ces bons résultats sont le **fruit de l'effort de chacun** et des actions de proximité mises en place par nos services. Nous tenons à vous remercier pour votre implication qui, si elle réduit directement votre facture, vous permet aussi d'**agir concrètement pour la préservation de notre environnement**.

**Même si l'usager n'a affaire qu'au Sicoval pour régler sa facture**, la collecte et le traitement des déchets dépendent de plusieurs organismes. Certains voient leurs charges de fonctionnement augmenter du fait d'un contexte peu favorable (baisse des recettes liée à la revente des déchets recyclés, charges d'incinération plus élevées...). Cela entraîne globalement une augmentation des coûts. Le Sicoval doit donc prendre des mesures pour maîtriser son budget et en assurer l'équilibre.

### Un ajustement des tarifs nécessaire

Afin de faire face à cette hausse des coûts, une légère augmentation sera appliquée sur le forfait correspondant au volume du bac gris, soit **un peu plus d'1 € de plus par mois (13 € par an) avec un bac de 120 litres pour 19 levées en moyenne**. Le montant de l'abonnement et de la levée ne sont pas impactés.

Devant les enjeux liés à une meilleure gestion des déchets, ces ajustements ont été présentés et validés à l'unanimité par les associations d'usagers et de consommateurs dans le cadre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en juin 2019.



En 2018

Redevance moyenne  
au Sicoval : 176 €

Chez nos voisins (foyer de 3 personnes)  
+ de 300 €

**Georges SALEIL, Vice-Président du Sicoval en charge de la gestion des déchets**



« La maîtrise des coûts et des redevances a toujours été une préoccupation majeure pour le Sicoval. Les différentes évolutions mises en œuvre et notamment l'application de la redevance incitative, ont permis à 70 % des foyers de baisser leur facture. Cette baisse est encourageante et prouve la pertinence de ce système, mais elle entraîne une forte diminution des redevances perçues, qui, couplée à l'augmentation des coûts de traitement des déchets géré par Decoset, nous oblige à réinterroger notre politique de gestion des déchets pour continuer à maîtriser les coûts. Il est ainsi aujourd'hui nécessaire de réaliser des économies

en reconsidérant nos actions et en définissant de nouvelles modalités de service. »

**Marc Péré, président de Decoset\***



« La loi de transition énergétique de 2015 prévoit qu'en 2022 les centres de tri devront accepter tous les plastiques, y compris ceux qu'on ne peut pas trier aujourd'hui. Nous, habitants de Toulouse et de son agglomération, allons devoir investir 30 ou 40 millions d'euros pour construire un nouveau centre de tri ultramoderne et remplacer les équipements actuels devenus obsolètes. »

\* Syndicat mixte : traite et valorise nos déchets

## Les autres mesures prévues



### Contrôle des bacs qui débordent

Les bacs qui débordent posent non seulement de sérieux problèmes d'hygiène, mais également des difficultés lors de la collecte. Qui plus est, **un bac qui déborde représente un volume de déchet supérieur à traiter par rapport au coût facturé** pour la présentation d'un bac correctement fermé. De ce fait, des mesures doivent être prises pour supprimer ce type de pratique :

- **Jusqu'au 30 septembre**, le bac est collecté ; il est bipé afin d'avoir l'identification de l'utilisateur,
- Un autocollant est apposé dessus afin de prévenir l'utilisateur qu'à **partir du 1<sup>er</sup> octobre, le bac qui déborde ne sera pas collecté.**



### Remplacement des bacs cassés

**Un certain nombre de bacs sont surchargés lors de la présentation à la collecte**, ce qui entraîne une usure prématurée ou des casses au moment de la levée. Le cas est signalé au Sicoval qui propose les actions suivantes :

- Le volume de votre bac est insuffisant : changez-le pour un plus grand ou prenez un bac supplémentaire,
- Votre bac est surchargé par des dépôts extérieurs : faites poser un verrou (gratuit) par nos services.

Attention, si ces mesures ne sont pas appliquées, toute demande de remplacement de bac pour cause de casse sera facturée au coût réel.



### Amélioration de la qualité du tri

Le mauvais tri de quelques-uns nuit à tous. Des camions entiers de collecte sélective sont refusés au centre de tri et facturés au tarif ordures ménagères **car leur contenu n'est pas conforme**. Dorénavant :

- Les bacs de tri sont contrôlés au moment de la collecte,
- L'utilisateur est informé et peut à nouveau trier son bac,
- Si récidive, **le bac est collecté en ordures ménagères et facturé.**

## TROC VOISINS

### Troc Voisins : bientôt un kit « organisateur »

En juin 2018, la résidence RN 113 à Ramonville St Agne, a expérimenté le Troc Voisins, événement en pied d'immeuble pour réduire ses déchets tout en développant des relations de voisinage. Des objets, devenus inutiles pour certains, ont trouvé preneur parmi les participants.

Suite à cette expérience concluante, **le Sicoval prépare un ensemble de supports** pour aider les futurs organisateurs de cette manifestation conviviale à se lancer.

Tout le monde peut composter



### Évènement

**Immeuble, résidence, quartier, lotissement... le compostage collectif ou partagé compte de plus en plus d'adeptes.**

**Près de 50 résidences** (15% des collectifs du Sicoval) sont équipées d'un site de compostage en pied d'immeuble, soit 3000 foyers concernés, équivalant à **83 tonnes de déchets détournées de l'incinération.**

Aujourd'hui la tendance est à la diversification des sites équipés : en résidence, mais aussi en entreprise et, depuis peu, en quartier sur l'espace public en partenariat avec les communes. Il s'agit de donner à chacun la possibilité de valoriser ses biodéchets.

#### Nos dernières installations :

- Résidence Maragon-Floralies, à Ramonville St Agne
- Résidence Domaine de Labège, à Labège
- Résidence En Aparte, à Castanet-Tolosan
- Résidence Ensemble Immobilier Saint Agne / groupe 2, à Ramonville St Agne

Pour vous aider à les rejoindre, le Sicoval accompagne et forme les utilisateurs. Vous souhaitez vous lancer ? Contactez nos services.



Sur notre territoire, les déchets biodégradables représentent encore **17 %** des ordures ménagères (**27 %** au niveau national).

### Contact :

**Service Relation aux usagers au 05 62 24 02 02**  
ou [relation.usagers@sicoval.fr](mailto:relation.usagers@sicoval.fr)  
[www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr)